

Étant donné que l'effondrement de la pêche au filet maillant sur la côte ouest semble inéluctable à cause de la récente décision du gouvernement fédéral d'interdire la pêche au saumon chinook dans le Fraser et à Rivers Inlet, et étant donné que les pêcheurs au filet maillant de la Colombie-Britannique ne peuvent absorber le coup dur que leur porte sur le plan économique des interdictions prolongées à des fins de conservation, je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que le Gouvernement du Canada amorce sous peu des pourparlers avec des représentants des pêcheurs afin de déterminer comment il pourrait indemniser les pêcheurs au filet maillant pour leur manque à gagner ou concevoir un genre d'assurance à long terme destinée à éliminer ou à minimiser l'instabilité financière qui existe dans ce secteur.

**Mme le Président:** Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE D'ÉTUDE POUR EXAMINER LA SOLDE ET LES AVANTAGES DES MILITAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame le Président, j'invoque, moi aussi, les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'un grand nombre de militaires et leurs familles en garnison à Calgary et dans d'autres localités, ont droit à des allocations de bien-être, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Défense nationale de nommer un groupe d'étude indépendant afin d'examiner si les soldes et avantages que reçoivent les militaires sont adaptés au coût de la vie dans les diverses localités où le personnel des forces armées et leurs familles sont affectées.

**Mme le Président:** Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1115)

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—CONDAMNATION DES REPRÉSENTANTS CANADIENS QUI SE SONT ABSTENUS DE VOTER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 7 juin, à Luxembourg, l'Assemblée de l'Atlantique Nord a adopté une résolution provisoire «condamnant l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques qui constitue une violation de la souveraineté de l'Afghanistan, de son intégrité territoriale et du droit du peuple afghan à l'autodétermination».

Cette résolution renferme également un appel au renforcement de l'OTAN. Le député néo-démocrate de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) et le sénateur libéral Royce Frith, qui sont membres de la délégation canadienne, se sont abstenus de

### Questions orales

voter. Aussi, je propose, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que la Chambre condamne l'attitude du député néo-démocrate de Selkirk-Interlake et du sénateur libéral Royce Frith et qu'ils soient sommés de démissionner immédiatement du groupe des parlementaires de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

**Mme le Président:** Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question à l'insaisissable ministre des Finances. Mardi, nous avons appris que le taux de chômage avait augmenté et aujourd'hui, comme le ministre le sait, on nous a annoncé une hausse du coût de la vie de 1.2 p. 100 au cours du mois de mai, ce qui représente une progression de 9.4 p. 100 dans les douze derniers mois et un taux annuel de 14.4 p. 100. Ce qui est encore plus alarmant, c'est que le taux de base de l'inflation, si l'on ne tient pas compte des produits alimentaires ni de l'énergie, a également augmenté de 1.2 p. 100, ce qui représente une hausse de 9.1 p. 100 dans les douze derniers mois, soit la plus forte hausse depuis 1976.

Étant donné cette inflation galopante, le ministre peut-il dire aux contribuables canadiens et à la Chambre que le gouvernement a décidé, à titre définitif et sans équivoque, de ne pas supprimer l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, dont le ministre des Finances avait laissé entrevoir la possibilité il y a plusieurs semaines, son adjoint ayant déclaré par ailleurs que ce projet avait une chance sur deux de se réaliser? Étant donné le taux d'inflation, le ministre peut-il nous dire sans ambages que le gouvernement n'essayera pas de profiter de l'inflation pour augmenter injustement ses revenus aux dépens des Canadiens et qu'il a définitivement relégué ce projet aux oubliettes?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, bien que les statistiques sur l'inflation soient inquiétantes et doivent être prises en considération, je doute que l'expression «inflation galopante» soit justifiée. Je suis convaincu que le député n'aurait pas qualifié de galopante l'inflation qu'il a prévue en décembre dernier pour l'année 1980.

Ceci dit, je me réjouis toutefois que le député ait soulevé la question de l'indexation et la possibilité qu'elle ne soit plus appliquée à notre régime fiscal. Particulièrement son emploi du mot probabilité...

**M. Crosbie:** C'est le mot que vous avez employé.